



## Achat sur plan et signature du contrat reservation

Par **JCC1109**, le **26/06/2009** à **08:26**

Bonjour,j'ai signé un contrat préliminaire de réservation d'un appartement sur plan et j'ai déposé un chèque de garantie de 2000 euros.

Je viens de recevoir par recommandé les documents que j'avais signés et il est indiqué que j'ai un droit de rétractation de 7 jours.

Si je me rétracte dans ce délais , le chèque de 2000 euros me sera t-il restitué?

Par **Visiteur**, le **26/06/2009** à **08:53**

Oui tout à fait,

Dans la pratique, il n'est pas encaissé car les professionnels de l'immobilier attendent les sept jours

pour tout savoir sur les ventes immobilières:

<http://xxxxxxxxxxxxxxxxxx>

[fluo]SITE INTERNET EFFACE - PUB INTERDITE SUR LE FORUM[/fluo]